



Abidjan, le 09 JUIL 2025

N° 67 MAEIAIE/SG/DFCSB/SDSB/DFL/25

COMMUNIQUE

Dans le cadre de son Programme d'Échange Éducationnel - Graduation (PEC-G/2026) pour la niveau Licence, le Gouvernement brésilien offre des bourses d'études aux élèves et étudiants titulaires du Baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans les universités brésiliennes.

Conditions d'inscription sont :

1. Être de nationalité ivoirienne et âgé au moins dix-huit (18) ans au 31 décembre 2026 ;
2. Être titulaire du diplôme de Baccalauréat et avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 des classes de Seconde, Première et Terminale, avec une moyenne de 12/20 en français.

Pièces à fournir sont :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné, à retirer auprès de l'Ambassade du Brésil, sise à Cocody Ambassades, Val Doyen II, 6, rue Serpente (après préinscription en ligne via le lien suivant : <https://pec.mec.gov.br/pre-inscricao-candidato/iniciar-inscricao>)
- Les bulletins trimestriels des notes des trois dernières classes ;
- Copie légalisée du diplôme de Baccalauréat ;
- Un extrait d'acte de naissance du candidat et de chaque parent ;
- L'attestation de responsabilité financière, signée et datée, à retirer auprès de l'Ambassade ;
- Les trois (03) derniers bulletins de solde ou les six (06) derniers relevés bancaires, légalisés, du Responsable financier ;
- Un certificat médical.

Pour chaque document, fournir l'original et une photocopie.

La soumission des candidatures se fait par **dépôt physique des dossiers auprès de l'Ambassade du Brésil**, au plus tard le **25 juillet 2025**, délai de rigueur est à préciser que ces bourses couvrent exclusivement les frais de scolarité. Les frais de transport et d'hébergement restent à la charge du candidat.

Pour le Ministre et F
Le Secrétaire Général Adjoint



Kapiélétién SORO
Ambassadeur